



NET' Traite



Contrôle du nettoyage des installations de traite



Contrôle
machine à traite
agréé par le




*Vignette apposée
à l'issue d'un Net'Traite®*

Qu'est-ce que Net'Traite® ?

Net'Traite® est un **contrôle du nettoyage de l'installation de traite**, applicable sur **toutes les installations de traite bovines, caprines et ovines**.

Il s'effectue **lors d'un nettoyage normal de l'installation**. Des **observations et des mesures** (durée, température, concentration, turbulences,...) sont effectuées **durant toutes les phases** d'un cycle de nettoyage. Net'Traite® est **obligatoire dans le cadre de Certi'Traite® depuis 2009**. Il est **parfois exigé** par certaines laiteries ou structures et/ou pour répondre à des cahiers des charges (transformation au lait cru).

Un contrôle et un dispositif encadrés par le COFIT

Net'Traite® est **développé à l'initiative du COFIT**, par l'Institut de l'Élevage. Il est obligatoirement **réalisé par un Agent Qualifié (AQ)¹ d'une Entreprise Agréée (EA)²**, ayant suivi une formation théorique et pratique et se perfectionnant régulièrement.

Les Agents Qualifiés s'engagent à respecter les règles suivantes :

- ✓ Respecter les **référentiels Net'Traite®** (Refer 11, Référentiel Net'Traite® - Hygiène de la machine à traire - Méthode de contrôles et Référentiel Net'Traite® - Recommandations) ou les référentiels particuliers liés à certains matériels spécifiques. Ces **référentiels sont basés sur les normes NF ISO 6690:2007 et 5707:2007 mais sont spécifiques à la France**.
- ✓ Réaliser le diagnostic avec des **appareils de mesures conformes** (vérifiés annuellement dans un centre d'essai reconnu par le COFIT),
- ✓ Réaliser un **contrôle « objectif »**.
- ✓ Le compte-rendu d'un Net'Traite® se fait sur **des documents officiels**, composés de 2 feuillets : un feuillet « coordonnées-Bilan » et un feuillet « Examen visuel-Mesures ».

Prochaines formations Net'Traite®

www.idele.fr

Onglets : Services/Formations/Traite

¹ AQ : Agent Qualifié

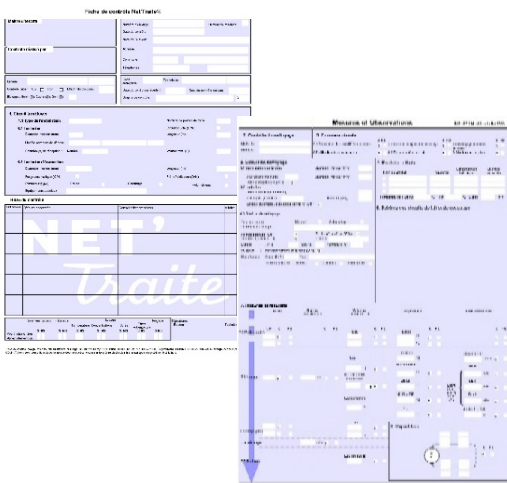
² EA : Entreprise Agréée, ayant signé une convention avec le Maître d'Œuvre Territorial (MOT), représentant local du COFIT.

Comment se déroule un Net'Traite® ?

Les étapes du Net'Traite® :

- ✓ **Echanges** avec l'éleveur sur les problèmes rencontrés,
- ✓ **Examens visuels** de l'installation : montage, état, entretien ...
- ✓ Réalisation des **mesures** (durée, températures, concentration, turbulences,...),
- ✓ **Modifications et réglages immédiats** si possibles,
- ✓ Calcul des **résultats**,
- ✓ Rédaction du **bilan**,
- ✓ **Présentation et signature du bilan** avec l'éleveur et l'installateur,
- ✓ Remise d'un **exemplaire des 2 feuillets à l'éleveur** et de la **visite Net'Traite®**.

Quels sont les documents Net'Traite® ?



Feuillets Net'Traite®

Le premier feuillet (absent en cas de Certi'Traite®) s'articule autour des parties suivantes :

- ✓ Les **coordonnées** (MOT, AQ, élevage),
- ✓ La **description de l'installation** de traite,
- ✓ Le **bilan** et le résumé de l'audit,
- ✓ Les **signatures obligatoires** (AQ et éleveur).

Le deuxième feuillet se décompose comme suit :

- ✓ Les **examens visuels**,
- ✓ Les **mesures** effectuées par l'AQ,
- ✓ Les **résultats** des calculs.

Quand et comment demander un Net'Traite® ?

Le Net'Traite® s'applique sur une installation de traite dont le fonctionnement est connu, au travers d'un **Opti'Traite®** ou **Certi'Traite®** récent (< 6 mois) :

- ✓ Lors du **Certi'Traite®** (contrôle de conformité du montage et des réglages d'une nouvelle installation) pour **validation des montages, réglages et fonctionnements initiaux**,
- ✓ A titre préventif, **tous les 3-4 ans** pour **vérification de la dérive éventuelle** du matériel,
- ✓ **Ponctuellement, en cas de problème** de traite, de qualité du lait ou de fonctionnement de matériel.

Pour prendre rendez-vous, **contacter votre technicien habituel ou votre MOT** (coordonnées en haut à gauche de votre bilan Opti'Traite® ou en contactant votre service « Traite » départemental).

Les **tarifs** sont **libres** et de ce fait **variables** (action subventionnée ou non, charges de fonctionnement différentes entre structures).

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.idele.fr ou jerome.chandler@idele.fr

ou contactez votre installateur ou votre technicien machine à traite habituel.